

+

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 août 2020 à 20:00 h au 110 rue Grégoire à Henryville sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente: Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et sec.-trésorière adj.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:06 hrs.

Absents : Mme. Isabelle Deland conseillère et M. Léo Choquette conseiller.

7422-08-2020
Ouverture de la
séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT que le ministre permet maintenant que les séances soient tenues en présence du public conditionnel au port du masque lors de déplacement ainsi qu'une distanciation sociale de deux mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public. »

7423-08-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7424-08-2020
Adoption des
procès-verbaux
du 6 et 20 juillet
2020

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 6 et 20 juillet 2020.

7425-08-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois de juillet et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juillet 2020 totalisant la somme de : 53,043.38\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2020 au montant de :61,453.81\$

Pour un total de comptes à payer de: 114,497.19\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées

7426-08-2020
Dépôt du rapport
trimestriel

Le conseil municipal constate que la directrice générale a déposé un rapport trimestriel.

7427-08-2020 Renouvellement plan d'entretien centrale d'air Centre récréatif	<p>Attendu que la municipalité veut se prévaloir du renouvellement d'un plan d'entretien concernant la centrale d'air, le condensateur, les 9 évaporateurs et les 2 ventilateurs tel que décrit dans la soumission du 11 juin 2020 pour le Centre récréatif;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond il est résolu à l'unanimité que la directrice générale avise la compagnie GNR Corbus de l'acceptation du plan d'entretien annuel au montant de 563.15\$, taxes non incluses.</p>
7428-08-2020 Mandat notaires Gagnon, Dorais, Laprise et Denicourt au besoin	<p>Attendu que l'inspecteur municipal a communiqué avec notre avocate afin d'avoir un avis juridique concernant la régularisation du Rang Melaven;</p> <p>Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité d'entreprendre la régularisation de la propriété du Rang Melaven;</p> <p>Attendu que la municipalité doit régulariser la propriété des rues Lapierre et Comtois;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité mandate les notaires Gagnon, Dorais, Laprise pour régulariser les trois dossiers et au besoin la municipalité pourra requérir les services de Denicourt arpenteurs.</p>
7429-08-2020 Plan en mesure de sécurité civile	<p>Attendu la municipalité a rempli l'autodiagnostic de sécurité publique afin de se conformer à la réglementation;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte un plan de mesures d'urgence en sécurité civile conforme à la réglementation.</p>
7430-08-2020 Demande d'autorisation de paiement de factures par internet (incompressibles)	<p>Attendu qu'il serait plus efficace, de faire les paiements de factures par internet pour les dépenses incompressibles afin de réduire le paiement d'intérêts;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à faire les paiements de factures par internet pour les incompressibles.</p>
7431-08-2020 Demande d'appui Abolition de la ZIS	<p>Considérant que le gouvernement du Québec a adopté, le 21 septembre 2011, le Décret 964-2011 intitulé «Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville – Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire»;</p> <p>Considérant que ce décret établit une zone d'intervention spéciale (ZIS);</p> <p>Considérant que l'application des dispositions particulières relatives à la zone d'intervention spéciale n'a pas d'échéance;</p> <p>Considérant qu'à l'époque de l'adoption du décret, les MRC concernées ont demandé de fixer une date de caducité de la ZIS au même titre que l'échéance du délai de reconstruction;</p> <p>Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'alors, M. Laurent Lessard, a plutôt invité les MRC concernées par ce Décret à solliciter ultérieurement l'abolition de la zone d'intervention spéciale;</p> <p>Considérant qu'il importe de rappeler que les objectifs poursuivis et édictés par le décret 964-2011 déclarant une zone d'intervention spéciale sur le territoire des municipalités régionales de comté du Haut-Richelieu, de la Vallée-du-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) offrir aux personnes sinistrées de pouvoir faire la réfection ou la reconstruction de leur habitation domiciliaire, à certaines conditions, et ce le plus rapidement possible; 2) favoriser la réintégration des ménages à leur milieu domiciliaire d'appartenance;

- 3) éviter de porter préjudice, notamment financier et psychologique, à des personnes déjà lourdement affectées par la perte de leurs biens;
- 4) faire en sorte que l'ensemble des municipalités et des personnes sinistrées visées soient soumis à des normes uniformes, édictées par le présent décret;

Considérant que les 3 autres MRC concernées par la ZIS établie en 2011 sont d'accord pour l'abolir (Brome-Missisquoi, résolution 280-0814 du 19 août 2014; Vallée-du-Richelieu, résolution 14-08-259 du 21 août 2014; Rouville, résolution 15-09-9763 du 2 septembre 2015);

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a rendu accessible le «Plan de protection du territoire face aux inondations» en mars 2020 où il est spécifié, à la mesure 5, que l'application du régime transitoire visera à permettre la levée de la ZIS 2019 suite à une deuxième reddition de compte municipale jugée satisfaisante, soit à compter du 1er mars 2021.

Considérant qu'aucune mention quant à la levée de la ZIS 2011 n'apparaît dans le «Plan de protection du territoire face aux inondations» et que le nouveau cadre normatif viendra assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables;

Considérant que les ZIS décrétées en 2011 et 2019 affectants le territoire du Haut-Richelieu ne peuvent être en vigueur simultanément au «Plan de protection du territoire face aux inondations»;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité:

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal d'Henryville est en accord avec la demande du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à l'effet de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de lever la ZIS 2011 au même moment que la ZIS 2019 afin d'assurer une cohérence quant à l'application du nouveau cadre réglementaire en zones inondables;

De demander l'appui des MRC Brome-Missisquoi, Vallée-du-Richelieu et Rouville.

7432-08-2020
Programme
« Primada »
participation
municipale et
signataires

Attendu que la municipalité d'Henryville peut se prévaloir du programme « Primada » et qu'elle investira les montants nécessaires pour ce programme;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Sylvie Larose Asselin à signer tout document relatif à cette demande.

7433-08-2020
Participation :
Les ateliers Miam
Miam de
Croquarium

Considérant que la municipalité a la possibilité de se joindre à sept autres municipalités pour un atelier d'animation culinaire d'une durée d'une demie journée pour chaque municipalité et s'adressant à des enfants entre 5 et 8 ans, ainsi qu'une formation sur l'éducation au goût à l'attention de 20 adultes travaillant avec les enfants pour l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant qu'une subvention de 7 000.\$ dans le cadre du programme « Cultivez l'avenir : Cuisinons ensemble les aliments d'ici de 100 degrés » a été accordée pour la réalisation de ce projet;

Considérant que Croquarium a été déterminé comme l'organisme qui réalisera les ateliers aux enfants ainsi que la formation aux adultes;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville participe au projet suivant : Les ateliers MiamMiam de Croquarium.

Rapport du directeur des services incendie

Un rapport écrit a été transmis.

**7434-08-2020
Démission de M. François Thimineur pompier**

Attendu que M. Alain Héту, directeur du service incendie a avisé à plusieurs reprises M. François Thimineur pompier, concernant sa non-participation au service incendie depuis les deux dernières années ne se conformant pas à la convention collective ainsi que d'autres agissements qui sont réprimables;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de M. François Thimineur à titre de pompier pour la municipalité d'Henryville;

Que copie soit expédiée à M. François Thimineur.

**7435-08-2020
Autorisation d'achat 24 polos service incendie**

Attendu que deux soumissions ont été demandées pour l'acquisition de polos pour le service incendie;

Attendu que la compagnie Prefair offre le meilleur prix soit 56.70\$ du polo;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'acquisition de 24 polos au coût de 56.70\$ chacun provenant de la compagnie Prefair.

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et procès-verbal du CCU

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

**7436-08-2020
Adoption 2^{ième} projet de modification règlement de zonage 59-2006-28**

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du 1^{er} projet ont été donnés à la séance du 6 juillet 2020;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le 2^{ième} projet de modification du règlement de zonage 59-2006-28 autorisant la vente au détail dans la zone 201 et modifiant les normes des usages complémentaires.

**7437-08-2020
Adoption du règlement 204-2020 sur les usages conditionnels**

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du 1^{er} projet ont été donnés à la séance du 6 juillet 2020;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 204-2020 sur les usages conditionnels.

**7438-08-2020
Demande d'une lumière de rue fond de la rue Marie-René**

Attendu que la Municipalité a reçu une demande pour de l'éclairage pour le cul-de-sac de la rue Marie-René;

En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning, et résolu à l'unanimité de mandater Claude et François Phénix et Fils, électriciens pour faire installer un lampadaire dans le cul-de-sac de la rue Marie-René.

**7439-08-2020
Demande de modification règlement de zonage zone 525**

Attendu la demande de modification à la réglementation d'urbanisme MRU2020-02 visant à modifier le règlement de zonage dans le but d'y autoriser un projet de maisons mobiles dans la zone 525;

Attendu que les plans ont été déposés pour cette demande;

Attendu la recommandation du CCU afin d'obtenir plus d'informations à savoir si ce site est propice à un parc de maisons mobiles;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec la recommandation du CCU afin d'obtenir plus de renseignements concernant ce projet de parc de maisons mobiles.

**7440-08-2020
Demande d'un
raccordement
supplémentaire
d'aqueduc au
496 Rang St-Jean-
Baptiste**

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de raccordement supplémentaire à l'aqueduc pour le 496 rang Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que le raccordement doit être fait à même l'hyprescon;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité;

- de transmettre la présente demande à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise;
- de demander des soumissions pour la réalisation des travaux;
- de facturer le demandeur pour les travaux à effectuer selon le règlement no. 174-2017-3 relatif à la tarification de certaines demandes.

**7441-08-2020
Municipalité de
Saint-Sébastien
résolution
2020-07-142**

Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien a fait parvenir la résolution no. 2020-07-142 à la municipalité d'Henryville concernant plusieurs sujets;

Attendu que la municipalité d'Henryville demande pour une troisième fois à la municipalité de Saint-Sébastien de payer la facture 28 concernant les frais administratifs du 1^{er} janvier au 6 avril 2020 au montant de 1895.76\$;

Attendu que la municipalité a expédié à la municipalité de Saint-Sébastien la facture no. 33 au montant de : 617.06\$ et la facture no.34 au montant de : 4978.90\$ ainsi que la facture 40 vous accordant un crédit pour la facture no.34 au montant de (2450.00\$) pour de l'entraide en sécurité incendie totalisant une somme dû de : 3067.06\$;

Attendu que l'entreposage d'équipements d'incendie relève du directeur incendie et devient seulement opérationnel;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert lesdits paiements au plus tard le 7 août 2020.

**7442-08-2020
Municipalité de
Saint-Sébastien
résolution
2020-07-149**

Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien a fait parvenir la résolution 2020-07-149 à la municipalité d'Henryville concernant le prêt de la déchiqueteuse;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal désire aviser les municipalités de St-Georges-de-Clarenceville, Noyan, Saint-Sébastien et Venise-en-Québec que la municipalité d'Henryville continuera le prêt aux municipalités concernées avec facturation du coût de réparation si nécessaire.

**7443-08-2020
Avis de motion
modification
règlement 178-
2017**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond ainsi que le dépôt et adoption du 1^{er} projet afin que soit adopté, à une séance ultérieure, la modification du règlement 178-2017 par le règlement 178-2017-1 relatif à la tarification du service des incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents.

Monsieur Jean-Sébastien Roy, conseiller, se retire à 21 hrs. déclarant des intérêts directs ou indirects avec la prochaine résolution.

**7444-08-2020
Garage municipal**

Attendu qu'une offre d'achat a été signée pour le 104 rue Campbell concernant entre autres l'endroit où est situé le garage municipal ;

Attendu que l'acheteur potentiel désire continuer de louer les 3 portes de garage à la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité indique son droit de refus quant à l'acquisition de ladite propriété.

Que copie de cette résolution soit expédiée à l'agent immobilier.

Monsieur Jean-Sébastien Roy, conseiller, reprend son siège à 21 :01hrs.

**7445-08-2020
Coop alimentaire**

Attendu que le conseil municipal désire obtenir plus d'informations concernant l'implantation d'une Coop Alimentaire à Henryville;

Attendu que plusieurs intervenants sont susceptibles d'aider la municipalité dans le cheminement de ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal va rencontrer les intervenants concernés ainsi que la population avant de prendre leur décision.

**Période de
questions**

Quelques questions ont été posées.

**7446-08-2020
Levée de la séance**

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :39 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Geneviève Lavoie, directrice générale adj. et secrétaire-trésorière adj., certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Geneviève Lavoie

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

